

NOUVEAU
D I C T I O N N A I R E
ENCYCLOPÉDIQUE

UNIVERSEL ILLUSTRÉ
RÉPERTOIRE DES CONNAISSANCES HUMAINES

Ouvrage illustré d'environ 3,000 magnifiques Gravures

ET DE 23 CARTES EN COULEUR

ET RÉDIGÉ

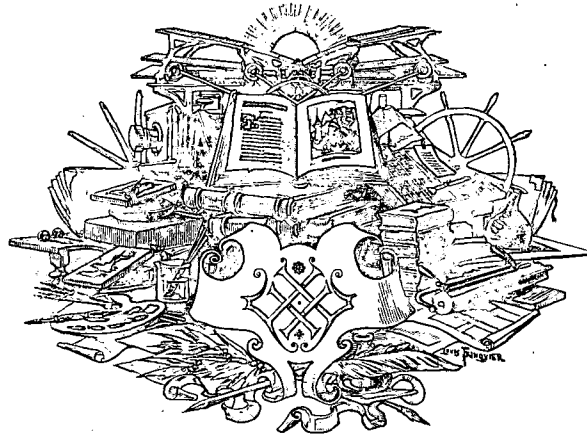
PAR UNE SOCIÉTÉ DE LITTÉRATEURS, DE SAVANTS ET D'HOMMES SPÉCIAUX

SOUS LA DIRECTION

DE JULES TROUSSET

Auteur de l'Atlas national, de l'Encyclopédie d'économie domestique, ouvrages couronnés par les Sociétés savantes

D'APRÈS LES DERNIERS TRAVAUX
DES SAVANTS ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS



TROISIÈME VOLUME

FRAN.-MÉCO.

PARIS
A LA LIBRAIRIE ILLUSTRÉE

8, RUE SAINT-JOSEPH, 8

voyageur allemand, né à Hambourg en 1846, mort en 1872. En 1827, il partit comme mousse pour New-York et passa presque tout le reste de sa vie à voyager. Il visita l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale, les îles du Pacifique, l'Australie, Java, la haute Égypte, la Nubie et l'Abyssinie. Il publia des ouvrages illustrés sur les pays qu'il avait parcourus.

GERTRUDE (Sainte), née en 626, morte en 659. Elle était fille de Pépin de Landen, maire du palais d'Austrasie. On lui doit la fondation du monastère de Nivelles en Brabant, dont elle fut la 1^{re} abbesse. Fête le 17 mars.

GÉRUZEZ (Eugène), littérateur, né à Reims en 1799, mort en 1835. Il suppléa pendant dix-neuf ans M. Villemain dans la chaire d'éloquence française. On a de cet écrivain érudit plusieurs ouvrages estimés : *Cours de philosophie* (1833), *Cours de littérature* (1846), *Histoire de la littérature française jusqu'en 1789* (1852, in-8°), etc.

GERVAIS (Paul), naturaliste, né et mort à Paris (26 sept. 1818—février 1879), fut professeur à la faculté des sciences de Montpellier, puis au Muséum d'histoire naturelle de Paris, membre de l'Académie des sciences, auteur d'ouvrages estimés sur l'histoire naturelle : *Insectes aptères* (1844-47, 2 vol. in-8°); *Mammifères* (1854-55, 2 vol. in-8°); *Zoologie et paléontologie françaises* (1848-53); *Le Squelette humain* (1856); *Zoologie médicale* (1858, 2 vol. in-8°); *Zoologie et paléontologie générales* (1867, in-4° avec planches), etc.

GERVAIS (Saint-), ch.-l. de cant., arr. et à 45 kil. O.-N.-O. de Béziers (Hérault); 2,000 hab. Houille, fer et granit.

GERVAIS (Saint-), ch.-l. de cant., arr. et à 35 kil. N.-O. de Riom (Puy-de-Dôme); 2,500 hab.

GERVAIS-LE-VILLAGE (Saint-) ou Saint-Gervais-les-Bains, station balnéaire et ch.-l. de cant., arr. et à 40 kil. de Bonneville (Haute-Savoie); 1,950 hab. Quatre sources sulfatées sodiques, salines. Maladies de la peau, gastralgies, scrofules, menstruations difficiles, engorgements des viscères abdominaux, rhumatismes, catarrhes, affections utérines. Etablissement avec cabinets de bains, douches, étuves, inhalation. Installation hydrothérapie complète.

GERVAIS (Saint-), comm. du cant. de Vinay, arr. et à 18 kil. N.-E. de Saint-Marcellin (Isère), sur l'Isère; 700 hab. Fonderie de canons pour la marine.

GERVAIS (Église de Saint-), église de Paris, fondée par Louis XIII le 24 juillet 1616. Le portail est de Jacques de Brosse. Cette église est aujourd'hui enveloppée de maisons. Scarron, du Cange, Crébillon, Michel Le Tellier, etc., y ont été enterrés.

GERVAISE (Nicolas), missionnaire, né à Paris vers 1662, mort en 1729. Dès l'âge de 20 ans, il partit pour prêcher l'Évangile dans le royaume de Siam : à son retour, il fut nommé curé de Vannes, puis curé de Suèvres en Touraine. En 1724, il fut sacré, à Rouen, évêque *in partibus* d'Horren et s'embarqua pour l'Amérique où il fut massacré par les Caraïbes. On a de lui : *Histoire politique et naturelle de Siam* (1688, 1 vol. in-4°); *Vie de saint Martin de Tours* (1699, in-4°); *Histoire de Boèce* (1715, in-12).

GERVAISE (bon François-Armand), carme déchaussé, puis abbé de la Trappe, frère du précédent, né à Paris vers 1660, mort en 1751. On a de lui : les *Vies de saint Cyprien* (1717), *de saint Irénée* (1723), *de saint Paul* (1734), etc., et *l'Histoire de la Réforme de Cîteaux* (Avignon, 1746, in-4°), qui lui attira la haine des Bernardins et le fit enfermer à l'abbaye de Notre-Dame-des-Reclus.

GERVINUS (Georg-Gottfried) [ghér-vi-nous],

historien allemand, né à Darmstadt en 1805, mort en 1871. Après avoir passé plusieurs années en Italie, il fut nommé, en 1836, professeur de littérature et d'histoire à Göttingen, mais il perdit sa place en 1837 pour avoir signé la fameuse protestation universitaire contre l'abolition de la constitution hano-vrienne. Après un autre voyage en Italie, il entra dans la vie politique comme libéral et, en 1848, fut membre du parlement de Francfort. Il a publié des ouvrages sur la littérature allemande, et *Geschichte des 19 ten Jahrhunderts* (8 vol. 1855-66).

GERY (Saint-), ch.-l. de cant., arr. et à 16 kil. N.-E. de Cahors (Lot), sur la rive droite du Lot; 800 hab.

GERYON. Myth. Monstre à trois têtes, fils de Chrysor et de Callirhoé; il régnait dans l'île d'Erythie ou de Gadès, où il possédait de nombreux troupeaux confiés à la garde d'Eurythion et du chien monstrueux Orthros. Hercule tua Orthros, Eurythion et Geryon et emmena les troupeaux. Geryon avait près de Padoue un temple où il rendait des oracles.

GÉRYVILLE, ch.-l. d'un cercle dépendant de la subdivision de Mascara, à 316 kil. d'Oran (Algérie). Marché arabe. Fort renfermant une caserne, un hôpital et des magasins militaires.

* **GERZEAU** s. m. L'un des noms vulgaires de la nielle.

GÉSATES (lat. *gæsum*, gèse, lance), peuple de la Gaule, qui habitait sur les bords du Rhône. Un de leurs rois, Britomar, fut battu et tué dans la Gaule Cisalpine, à Clastidium, par le consul Marcellus (222 av. J.-C.).

GÈSE s. m. [jè-ze] (lat. *gæsum*). Demi-pique dont se servaient les Gaulois et qui fut adoptée dans les armées romaines.

GESENIUS (Friedrich - Heinrich - Wilhelm) [ghè-zè-ni-ous], orientaliste allemand, né en 1786, mort en 1842. Il fut professeur de théologie à Halle depuis 1811 jusqu'à sa mort. Il fonda une nouvelle école de l'exégèse biblique, basée principalement sur l'étude de la philologie, étude exacte, rationnelle et historico-critique. Ses principaux travaux sont un *Lexicon hébreu et chaldaïque*, une *Grammaire hébraïque*, une traduction d'Isaïe, avec commentaire critique (3 vol.), *Scripturæ linguæ Phœnicæ monumenta* (3 vol.) et *Thesaurus linguæ hebraicæ*, etc. (3 vol.).

* **GÉSIER** s. m. [jè-zié] (lat. *gigeriā*). Le second ventricule de certains oiseaux qui se nourrissent de grains, comme les poules, les pigeons, etc. : le *gésier d'une poule*.

* **GÉSINE** s. f. [jè-zi-ne] (rad. *gésir*). Vieux mot, pour dire, couches d'une femme, ou temps qu'elle est en couche : *être en gésine*. — Palais. *Payer les frais de gésine*.

* **GÉSIR** v. n. [jè-zir] (lat. *jacere*, être étendu). Être couché; être mort ou malade; être renversé par le temps ou la destruction. Ce verbe est peu usité; on dit néanmoins : *il git, nous gisons, vous gisez, ils gisent; je gisais, tu gisais, il gisait, nous gisions, vous gisiez, ils gisaient. Gisant.* (Voy. *Gir*.)

GESNER (Konrad von) [ghèss-ner], naturaliste suisse, né en 1516, mort en 1565. Son ouvrage le plus important, *Historia animalium* (1551-56) est un sommaire de tout ce qui était alors connu en zoologie. Il écrivit aussi sur la botanique, la philologie et la bibliographie.

GESNÉRIE s. f. Bot. Genre de gesnériées, comprenant une trentaine d'espèces qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique.

GESNÉRIÉ, ÉE adj. Bot. Famille de dicotylédones personnées. ayant pour type le genre

gesnérie et comprenant, en outre, les genres gloxinie, beslérie, etc.

* **GESSE** s. f. [jè-se] (lat. *vicia*). Bot. Genre de légumineuses, dont quelques espèces sont cultivées comme fourrage, et même comme aliment : *semmer des gesses*. — Semences de la gesse domestique : *manger des gesses*. — La *gesse cultivée* (*lathyrus sativus*), originaire d'Espagne et répandue dans toute l'Europe, est une plante annuelle que l'on cultive comme fourrage; ses graines, réduites en purée, servent de nourriture dans certains pays; mais elles sont indigestes et on les accuse d'avoir des propriétés délétères. Il en est de même de la graine de la *gesse chiche* (*lathyrus cicera*), plante indigène appelée *jarosse*. La *gesse sans feuilles* (*lathyrus aphaca*) est commune dans les champs aux environs de Paris. Les racines sucrées et féculentes de la *gesse tubéreuse* (*lathyrus tuberosus*) se mangent quelquefois cuites sous la cendre. On cultive dans les jardins d'ornement : la *gesse odorante* (*lathyrus odoratus*) ou *pois de senteur*, plante originaire de Sicile, à fleurs suaves; la *gesse à larges feuilles* (*lathyrus latifolius*) ou *pois de la Chine*, à racines vivaces, donne la deuxième ou la troisième année, de grandes fleurs pourpre rosé, etc.

GESSNER et non **GESNER** (Salomon), peintre et poète suisse, né à Zurich en 1730, mort en 1788. Il habita Berlin, Hambourg et Zurich, et publia *Die Nacht* (La Nuit), poème; *Daphnis* (Daphné), pastorale; *Idyllen* (Idylles); *Der Tod Abels* (La mort d'Abel), épopée pastorale en 4 chants et en prose; des contes moraux, des drames, et des *Lettres sur le paysage*. Les ouvrages de Gessner ont été traduits en français par Huber (3 vol. in-4°, Paris 1786-93).

GESSUR, contrée de l'anc. Palestine, dont le nom, qui signifie *pont*, vient d'un pont de basalte jeté sur le Jourdain. Au temps de David, Gessur avait pour roi Tholmai, dont la fille Maacha épousa David et fut la mère d'Absalon.

GESTA s. m. pl. [jess-ta] (fr. *choses faites*). Ensemble des mouvements auxquels se livrent les différentes parties du corps.

GESTA FRANCORUM, *Gestes des Francs*, savante histoire des Gaulois et des Francs, de 254 à 752 (Paris, 1646-58, 3 vol. in-fol.).

GESTA DEI PER FRANCOS, recueil des œuvres de divers historiens qui ont raconté les expéditions orientales des Francs et l'histoire du royaume établi par eux à Jérusalem. Cette collection est due à Gondarsius, qui la publia en 1614.

GESTA ROMANORUM, curieux ouvrage publié à Louvain (1473, in-fol.) et attribué à Pierre Berthorius, à Hélinand ou à Gérard de Leuw.

* **GESTATION** s. f. [jèss-ta-si-on] (lat. *gestare*, porter). Sorte d'exercice en usage chez les Romains, qui consistait à se faire porter en chaise ou en litière, à se faire traîner rapidement dans un chariot ou dans un bateau, afin de donner au corps un mouvement et des secousses salutaires : la *gestation est très utile à la santé, suivant Celse*. — Etat d'une femelle qui porte son fruit, et temps que dure cet état.

DURÉE DE LA GESTATION

Chez plusieurs femelles de mammifères.

Souris.	25 jours.	Chatte.	56 jours.
Souslik.	25	Martre.	56
Hamster.	28	Chienne.	63
Ecreuil.	28	Renard.	63
Lapin.	28 à 30	Putois.	63
Lièvre.	28 à 30	Lynx.	63
Rat.	35	Loutre.	63
Marmotte.	35	Louve.	63
Belette.	35	Cochon d'Inde.	65
Furet.	40	Blaireau.	65
Hérisson.	42	Lionne.	110

Truie.	119 jours.	Renne.	230 jours.
Glouton.	120	Axis.	230
Castor.	120	Femme.	270
Brebis.	147	Élan.	270
Chamois.	154	Mandrill.	270
Chèvre.	154	Vache.	286
Gazelle.	154	Jument.	300
Chevreuil.	165	Anesse.	300
Bouquetin.	167	Zèbre.	300
Lama.	168	Chamelle.	315
ours.	210	Rhinocéros.	540
Singe sapajou.	210	Éléphant.	620

GESTATOIRE adj. CHAISE GESTATOIRE, chaise à porteurs dont le pape fait usage.

* **GESTE** s. f. (lat. *gestus*, fait). L'action et le mouvement du corps, et principalement des bras et des mains dans la déclamation, dans la conversation : avoir le geste beau, noble, aisé. — Simple mouvement du bras, de la main, et même de la tête, surtout quand on le fait pour exprimer quelque sentiment : un geste menaçant.

* **GESTE** s. f. (lat. *gesta*, choses faites). Hist. litt. Se dit des anciens poèmes français où est racontée d'une manière légendaire l'histoire de personnages héroïques, particulièrement de Charlemagne et de ses preux.

* **GESTES** s. m. pl. Belles, grandes, mémorables actions, principalement des généraux et des princes : les gestes d'Alexandre, de Scipion. — Fam. et en plaisantant, LES FAITS ET GESTES D'UNE PERSONNE, ses actions, sa conduite : il n'a rien oublié des faits et gestes de son héros.

* **GESTICULATEUR** s. m. Celui qui fait trop de gestes : cet avocat parle assez bien, mais c'est un grand gesticulateur.

* **GESTICULATION** s. f. Action de gesticuler : gesticulation ridicule.

* **GESTICULER** v. n. Faire trop de gestes en parlant : il parle assez bien, mais il gesticule toujours.

* **GESTION** s. f. [jè-sti-on] (lat. *gestio*). Action de gérer, administration : rendre compte de sa gestion.

GETA (P. Septimius). Voy. CARACALLA.

GÊTES, tribu de la Thrace, mentionnée par Hérodote et par Thucydide, comme vivant au S. de l'Ister (Danube), et par des écrivains plus récents, comme établie au N. de ce fleuve. Quelques critiques regardent les Gètes comme identiques avec les Dacés ou avec les Goths.

GÊTHSÉMANI (de l'hébr. *gathshemen*, presse à huile), jardin ou plant d'oliviers, près de l'ancienne Jérusalem, au delà du torrent de Cédron, probablement sur la pente de la montagne des Oliviers. Le lieu regardé comme le véritable Gêthsémani par l'Eglise latine, renferme huit vieux oliviers et la grotte de l'Agonie, où J.-C. passa une nuit. Les Eglises arménienne et grecque placent ce lieu un peu au N. du précédent.

GÊTIQUE adj. Qui a rapport aux Gètes.

GETTYSBURG, bourg de la Pennsylvanie, à 55 kil. S.-O de Harrisburg ; 3,400 hab. Une sanglante bataille y fut livrée les 4-3 juillet 1863, par l'armée confédérée sous les généraux Lee, Longstreet et Ewell, aux fédéraux commandés par le général George Meade. Les confédérés, d'abord victorieux, furent forcés de se retirer de la Pennsylvanie et du Maryland. On évalue à 45,000 le nombre des hommes tués et blessés tant d'un côté que de l'autre.

GÉTULE s. Habitant de la Gétulie.

GÉTULIE, *Gætulia*, *Gaitoulia*, région intérieure du N. de l'Afrique ancienne, au S. de la Mauritanie et de la Numidie, bornée par les Syrtes, par l'océan Atlantique à l'O., et s'étendant indéfiniment à l'E. Le peuple qui portait le nom de Gætuli (Gétules), habitait entre les contrées sus-mentionnées et le grand Désert. Il formait plusieurs tribus nomades dont

les principales étaient les Autololes ou Pharusii sur la côte O., les Daræ ou Gætuli-Daræ dans les steppes du grand Atlas, et les Melanogætuli, race noire issue du croisement des Gætuli avec leurs voisins du S., les Nigritæ. Les purs Gætuli n'étaient pas de race éthiopique, c'est-à-dire noire, mais de race lybienne ; ils étaient probablement d'origine asiatique. On suppose qu'ils sont les ancêtres des Berbères.

GÉTULIQUE adj. Qui a rapport aux Gétules.

GÉVAUDAN, *Gavuldanus*, *Gavuldensis* ou *Gabalitanus pagus*, ancien pays de France (bas Languedoc), entre le Velay, le Vivarais, le Rouergue et l'Auvergne ; ch.-l. *Javoulx* (ville qui fut détruite pendant le moyen âge), puis *Mende*. Ce pays forme aujourd'hui le département de la Lozère. Il tirait son nom des Gabales. Il forma après Charlemagne un comté que la maison de Toulouse posséda jusqu'au XI^e siècle. Cédé en 1095 aux évêques de Mende par Raymond de Saint-Gilles, il fut réuni par Louis IX au domaine royal en 1258. C'est dans le canton de Saint-Flour qu'on tua, en 1787, un énorme lynx qui s'était acquis, sous le nom de *bête du Gévaudan*, une terrible renommée.

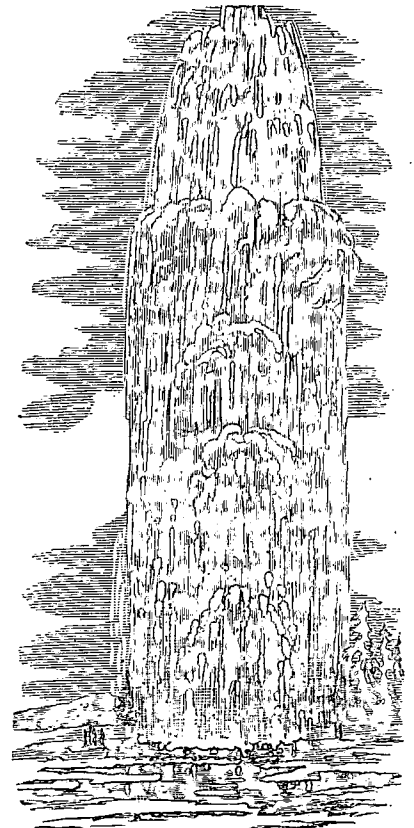
GEVREY-CHAMBERTIN, ch.-l. de cant., arr. et à 13 kil. S.-S.-O. de Dijon (Côte-d'Or) ; 4,800 hab. Ruines d'un château du XI^e siècle. Sur le territoire de ce canton se trouvent les crus renommés de Chambertin, du Clos de Bèze, de Mazis, etc.

GEX [jèkss] (*Gesium*), ch.-l. d'arr., à 83 kil. N.-E. de Bourg (Ain) sur le Journaud, au pied du Jura, par 46° 20' 9" lat. N. et 3° 43' 23" long. E. ; 2,800 hab. Cette ville est entourée de promenades d'où l'on aperçoit le lac de Genève. Tanneries, scieries, fromages, bois, charbon, vins. Autrefois ville forte, elle dépendit du comté de Genève, fut réunie à la Savoie en 1353, et à la France en 1604.

GEX (Pays de), *Gesiensis pagus*, petit pays de l'ancienne France, sur la frontière de Suisse et de Savoie ; 28 kil. sur 20. Les comtes de Genève le possédèrent jusqu'au XI^e siècle ; il passa alors aux mains d'Amédée V, comte de Savoie, puis d'Henri IV en 1589. Il fut définitivement réuni à la France en 1604. Il fait aujourd'hui partie du dép. de l'Ain.

* **GEYSER** s. m. [ghè-zèr] (island. *geysa*, éclater avec bruit). Géol. Se dit des sources jaillissantes d'eau chaude, les unes continues, les autres intermittentes. Les principaux geysers islandais se trouvent dans la partie S.-O. de l'île, à environ 50 kil. N.-O. de l'Hécla et à 95 kil. de Reykjavik. Dans un circuit d'environ 3 kil. on trouve plus de cent sources qui jettent de l'eau à + 80° C. Les principales sont le Grand-Geyser et le Grand et le Petit-Strokr. Le Grand-Geyser, quand il est calme, offre l'aspect d'une montagne circulaire d'incrustations siliceuses, haute d'environ 7 mètres et renfermant un étang. Le diamètre du bassin varie de 18 à 20 mètres, sa profondeur moyenne est de 1 m. 40. Au centre se trouve un passage vertical d'environ 3 m. de diamètre et de 23 m. de profondeur. Les grandes éruptions ont lieu à des intervalles irréguliers, de 20 à 30 heures ; elles sont accompagnées de fortes explosions. La hauteur des jets varie de 20 à 70 m. Depuis quelques années, les éruptions paraissent diminuer d'intensité et ne se renouvellent pas aussi souvent. Elles ne durent guère que cinq minutes. Le Grand-Strokr, qui se trouve à 100 ou à 130 m. du Grand-Geyser, est un puits irrégulier, sans bassin à son embouchure ; son orifice a environ 1 m. de diamètre et 14 m. 50 cent. de profondeur. A des intervalles d'une demi-journée environ, l'eau jaillit et s'élève généralement de 44 à 20 m. En jetant du gazon ou des pierres dans le

puits du Strokr, on peut produire une éruption en quelques minutes. — Les geysers de la Nouvelle-Zélande se trouvent dans le Nouveau-Ulster ou île du Nord. Vers le centre de l'île, près du Tongariro, volcan toujours en activité, s'ouvrent des sources thermales, des fontaines de boue et des geysers qui s'élèvent en plus de cent lieux différents, produisant des phénomènes encore plus extraordinaires que ceux d'Islande. A l'extrémité N.-E. du lac Rotomahana, vers 27 m. au-dessus du niveau de celui-ci, on voit le Tatarata (roc Ta-toué). C'est une excavation cratériforme de 40 à 43 m. de haut, s'ouvrant seulement du côté du lac. Le bassin de la source a environ 27 m. de long, et 20 de large ; il est rempli jusqu'au bord d'une eau claire transparente. D'immenses nuages de vapeur s'élèvent continuellement au-dessus de ce bassin et l'on y entend perpétuellement un bruit d'ébullition. Le dépôt est siliceux et les incrusta-



La Giantess (la Géante), geyser du territoire Wyoming (Etats-Unis).

tions produites par le débordement ont formé sur la pente un système de terrasses, hautes de 4 à 2 m., aussi blanches et presque aussi régulières que si on les avait taillées dans le marbre, et sur chacune desquelles s'étendent des bassins circulaires resplendissants d'eau bleue. Ces terrasses qui couvrent une étendue d'environ trois acres, ont l'apparence d'une cataracte étagée qui serait transformée en pierre au fur et à mesure qu'elle tombe. Ordinairement, il y a peu d'eau sur ces terrasses, mais, quelquefois, l'eau est lancée en colonnes énormes qui se vident dans le lac. — Aux Etats-Unis, il existe des sources volcaniques bouillantes, en plusieurs localités, à l'ouest des montagnes Rocheuses. Dans le désert du Colorado, on remarque des sources bouillantes et des volcans de boue. Des sources semblables existent au Nouveau-Mexique et dans quelques autres territoires. Les prétendus geysers de Californie se trouvent dans une gorge de la vallée de Napa, appelée le Canon du Diable, près de la rivière Pluton. Des sources chaudes ou froides, bouillantes ou tranquilles, se trouvent

* **HEXAMÈTRE** adj. (gr. *hex*, six; *metron*, mesure). Versif. grecq. et lat. Se dit des vers qui ont six pieds ou six mesures : *l'Iliade et l'Enéide sont en vers hexamètres*. On l'a quelquefois appliqué aux vers alexandrins français, qui ont six pieds de deux syllabes chacun. — s. m. : *ce poème est en hexamètres*.

Il faut à l'hexamètre, ainsi qu'aux purs arceaux,
Le calme, pour pouvoir dérouler ses anneaux.

TH. DE BANVILLE.

HEXANDRE adj. [è-gzan-dre] (préf. *hexa*; gr. *anér*, *andros*, mâle). Bot. Qui a six étamines, comme le lis.

* **HEXANDRIE** s. f. (gr. *hex*, six; *andros*, étamine). Bot. Sixième classe du système sexuel de Linné, qui comprend les plantes dont la fleur a six étamines.

HEXAPHYLLE adj. (gr. *hexa*, six; *phyllon*, feuille). Bot. Qui a six feuilles ou six folioles.

* **HEXAPLES** s. m. pl. (gr. *hex*, six; *aploû*, expliquer). Ouvrage publié par Origène, qui contient, en six colonnes, six versions grecques du texte hébreu de la Bible; savoir : la version des Septante, celles d'Aquila, de Théodotion, de Symmaque, une version trouvée à Jéricho, et une à Nicopolis.

HEXAPOLE s. f. [é-gza-po-le] (gr. *hex*, six; *polis*, ville). Contrée renfermant six villes principales. — On donne particulièrement le nom d'*hexapole* à la Doride d'Asie Mineure, parce qu'elle se composait de la confédération de six villes : Cnide, Halicarnasse, Cos, Jalsos, Camiros et Lindos.

HEXASTYLE s. m. (gr. *hex*, six; *stylos*, colonne). Arch. Portique ayant six colonnes de face.

* **HEYDEN** (Jan van der) [vann-dèr-'haï'-dènn], peintre hollandais, né vers 1637, mort en 1712. Ses meilleurs tableaux représentent les rues les plus pittoresques et les édifices publics d'Amsterdam et diverses villes des Pays-Bas, d'Allemagne et d'Angleterre. Directeur de compagnies d'assurances contre l'incendie à Amsterdam, il publia, en 1690, un ouvrage illustré sur les améliorations qu'il avait apportées aux pompes à incendie.

HEYNE (Christian-Gottlob), ['haï'-ne], philologue allemand, né en 1729, mort en 1812. De 1763 jusqu'à sa mort, il fut professeur à Göttingen. Il publia ses théories sur la manière d'étudier les anciens auteurs dans son édition de l'*Appollodori Bibliotheca* (4 vol. 1782).

HEYRIEUX, ch.-l. de cant., arr. et à 20 kil. de Vienne (Isère); 1,500 hab.

* **HEYSE** (Karl-Wilhelm-Ludwig) ['haï'-ze], philologue allemand, né à Oldenbourg en 1797, mort en 1855. Il fut, pendant huit ans, professeur dans la famille de Mendelssohn-Bartholdy, et plus tard, professeur à Berlin. Ses œuvres les plus importantes sur la philologie furent publiées après sa mort par Steindhal sous le titre de *System der Sprachwissenschaft* (Berlin, 1856).

* **HEYWOOD** ['héi-ôdd], ville du Lancashire (Angleterre), à 12 kil. N. de Manchester; 21, 250 hab. Manufactures de coton.

* **HIATUS** s. m. [ia-tuss] (mot lat. venu de *hiare*, être béant). Sorte de bâillement produit par la rencontre, par la succession immédiate de deux voyelles. Partic. Rencontre, sans élision, de deux voyelles dont l'une finit un mot, et dont l'autre commence le mot suivant : *il a été à Amiens; oui, il y a été*, sont des exemples d'hiatus. Cette rencontre de voyelles est interdite en poésie :

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée,

a dit Boileau. Il y a néanmoins des exceptions. D'abord, on ne considère pas comme hiatus la rencontre d'une voyelle avec un mot

commençant par *h* aspiré, parce que cette lettre, considérée comme une véritable consonne, en prend toutes les prérogatives, et Boileau a pu dire :

Chacun s'arme au hasard du livre qu'il rencontre.

Si, dans le corps d'un vers, la dernière syllabe d'un mot est terminée par *e* muet, il n'y a pas, non plus, d'hiatus quand cette syllabe s'élide, se confond dans la prononciation avec la première syllabe d'un mot suivant commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré :

Oui, voilà ma journée avec ses aventures.

MÉRY.

On répète quelquefois dans le vers, à la suite les uns des autres, les mots : *oui! oui!* et l'on dit souvent : *eh! oui, eh! eh!* etc.

Eh! eh! dit une voix; parbleu, mais le voilà.

A. DE MUSSET.

Certains poètes admettent aujourd'hui dans le vers quelques locutions adverbiales : *ça et là, peu à peu, une à une*

Tandis que de la nuit les prêtresses infâmes
Promenaient ça et là leurs spectres inquiets.

A. DE MUSSET.

Plusieurs poètes contemporains disent *le onze, le un* : ce sont des licences. Il faut éviter d'employer avant un mot commençant par une voyelle soit la conjonction *et*, soit des mots qui finissent pas des diphtongues nasales. C'est pourquoi on blâme ces vers de Ronsard :

..... Et en cent nœuds retords
Accourcis et allongé, et allonge ton corps.

HIBERNAL, ALE, AUX adj. Qui a lieu pendant l'hiver.

HIBERNANT, ANTE adj. (lat. *hibernare*, passer l'hiver). Hist. nat. Se dit des animaux qui restent engourdis pendant l'hiver.

HIBERNATION s. f. (rad. *hiberner*). Hist. nat. Engourdissement des animaux hibernants. — L'hibernation est l'état léthargique dans lequel beaucoup d'animaux passent la saison froide. Les sources de leur nourriture quotidienne étant taries en cette saison, ils tombent dans un profond sommeil pendant lequel l'alimentation n'est plus nécessaire pour eux et ils restent ainsi jusqu'au printemps; l'hibernation préserve donc d'une destruction complète ces animaux, qui autrement périraient de froid et de faim. Parmi les animaux chez lesquels a lieu cette léthargie, on remarque les chauves-souris, les hérissons, le loir, le hamster, la marmotte et d'autres rongeurs; les chéloniens, les sauriens, les ophiidiens et les batraciens, quelques poissons (comme l'anguille), des mollusques et des insectes.

HIBERNER v. n. (lat. *hibernare*, rester dans des quartiers d'hiver). Hist. nat. Etre dans un état d'engourdissement pendant l'hiver.

HIBERNIE. Voy. IRLANDE.

HIBERNIEN, IENNE s. et adj. De l'Irlande; qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

HIBERNO-CELTIQUE adj. Se dit du dialecte celtique que l'on parlait en Irlande.

* **HIBOU** s. m. (anc. haut all. *huwo*). Ornith. Sous-genre du grand genre chouette, caractérisé par deux aigrettes érectiles sur le front; la conque de l'oreille, munie d'un opercule membraneux, s'étend en demi-cercle du bec au sommet de la tête; les pieds sont garnis de plumes jusqu'aux ongles : *tous les oiseaux en veulent au hibou, poursuivent le hibou de leurs cris*. — Fam. C'EST UNE RETRAITE DE HIBOUX, UN NID DE HIBOUX, se dit d'une vieille maison, d'un vieux château inhabité. — Fig. C'EST UN HIBOU, UN VRAI HIBOU, se dit d'un homme mélancolique et qui fuit la société. Se dit également en parlant d'un homme qui, dans une compagnie, se tient à l'écart sans rien dire. Dans ce dernier sens, on dit aussi, *Il fait le hibou*. — EN-GENL. Le hibou commun,

ou moyen duc (*strix otus*), assez répandu en France, est fauve, avec des taches longitudinales brunes sur le corps et en dessous; il est long de 35 centim. Il vit solitaire et se retire dans les cavernes, dans les trous de murs en ruine, dans les creux d'arbres. La femelle pond 4 ou 5 œufs blancs. Le hibou est utile beaucoup plus que nuisible; il passe ses nuits à faire la chasse aux rats, aux mulots, aux campagnols, aux souris; il se rend aussi coupable du meurtre des petits oiseaux qu'il rencontre. On l'apprivoise assez facilement. Le *hibou à aigrettes courtes* (*strix ulula*), aussi appelé *chouette*, ressemble au précédent pour les couleurs. Les femelles n'ont pas de huppes; et celles des mâles sont très courtes.

* **HIC** s. m. (lat. *ici*). Mot familier qui se dit du nœud ou de la principale difficulté d'une affaire : *voilà le hic*. On s'en sert pour indiquer en marge d'un livre ou d'un écrit que c'est là qu'il faut particulièrement faire attention, parce qu'il y a un point difficile.

HIC ET NUNC loc. lat. qui signifie : *ici et maintenant* : *vous me devez de l'argent, vous allez me payer hic et nunc*, c'est-à-dire de suite.

HICÉTAS I, tyran sicilien, mort en 336 av. J.-C. Profitant des troubles qui suivirent la mort de Dion, il s'empara de Léontium, s'allia aux Carthaginois et s'empara de Syracuse. Repoussé par Timoléon, il fut vaincu et mis à mort. — II, tyran de Syracuse, de 289 à 279 av. J.-C. Les Carthaginois le battirent et Thymion le chassa de Syracuse.

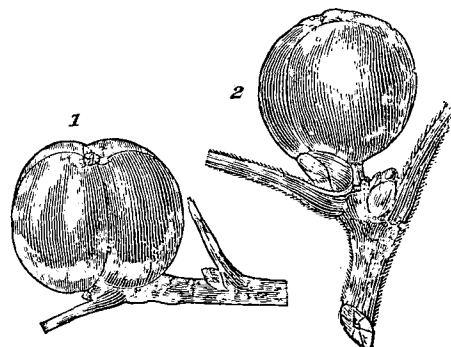
HIC JACET loc. lat. qui signifie : *ci-gît*. Sert d'inscription tumulaire

HICKORIE s. f. Bot. Synon. de *Carya*, genre de juglandées voisin des noyers et exclusivement américain. Ce genre comprend 9 ou 10 espèces d'arbres remarquables par leur



1. Fruit de l'hickorie à noix de pores. — 2. Fruit de l'hickorie à noix amère.

hauteur et leur beauté. L'hickorie à noix amère (*carya amara*, Nutt.) est le plus gracieux et le plus remarquable par son feuillage finement découpé; mais c'est l'espèce qui a le moins de valeur. Elle s'élève à une hauteur de 20 à 25 mètres. Ses fruits sont excessive-



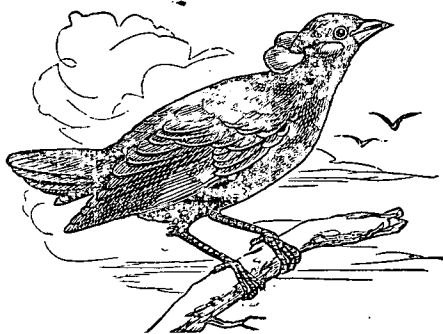
1. Fruit de l'hickorie blanche. — 2. Fruit de l'hickorie tomenteuse.

ment amers. L'hickorie à noix de pores (*carya porcina*, Nutt.) est aussi un grand arbre, avec un bois très dur; on emploie ses jeunes pousses en guise d'osier. Son fruit varie de volume et de forme. L'hickorie tomenteuse (*carya tomentosa*, Nutt.) est un bel arbre à lige droite, à tête gracieuse en forme de py-

dans les mains d'un tiers. On dit aussi, ENTRE LES MAINS. — En main, dans la main : il avait son sceptre en main. — Manège. BRIDE EN MAIN, se dit quant on tient le cheval ferme dans la main. — ALLER BRIDE EN MAIN DANS UNE AFFAIRE, s'y conduire avec retenue et circonspection. — AVOIR QUELQU'UN OU QUELQUE CHOSE EN MAIN, l'avoir à sa disposition : j'avais alors en main un valet fort intelligent. — PRENDRE EN MAIN LES INTÉRÊTS, LA CAUSE DE QUELQU'UN, soutenir ses intérêts, se charger de sa défense. — AVOIR PREUVE EN MAIN, avoir la preuve écrite, la preuve matérielle de ce qu'on avance, et pouvoir l'exhiber. — AVOIR LA PAROLE EN MAIN, s'exprimer avec facilité. — ÊTRE EN MAIN, être à portée de faire quelque chose commodément, aisément : je vais placer ce meuble, laissez-moi faire, je suis en main. — Au billard. ÊTRE EN MAIN, avoir sa bille dans la main et non sur le tapis : je suis en main. — EN BONNE MAIN, EN BONNES MAINS, dans les mains, à la disposition d'une personne honnête, sûre, intelligente, capable : votre affaire, votre secret est en bonne main. On dit, dans le même sens, ÊTRE EN MAIN SURE, EN MAINS SURES; et dans le sens contraire, TOMBER, ÊTRE EN MAUVAISE MAIN, EN MAUVAISES MAINS : il est tombé en mauvaises mains. — EN MAIN TIERCE, dans la main d'un tiers : mettre, déposer de l'argent en main tierce. — EN MAIN PROPRE, dans la main même de la personne intéressée : craignant que ce billet ne s'égarât, si je le lui envoyais, je le lui ai remis en main propre. — Par les mains, dans les mains : tous les livres de cette bibliothèque m'ont passé par les mains. Se dit aussi, fig. : toutes les affaires de cette succession lui ont passé par les mains. On dit d'une personne qui a exercé longtemps une profession, qui a manié beaucoup d'affaires, IL LUI EN A BIEN PASSÉ PAR LES MAINS. — Par menace. CET HOMME PASSERA PAR MES MAINS, je me vengerai de lui, je le punirai, je le traiterai comme il le mérite. — Sous la main, proche, à portée : avoir quelque chose sous la main. Signifie aussi, fig., sous l'autorité, sous la dépendance : j'ai cet homme sous la main, j'en dispose. On dit par menace, QU'IL NE ME TOMBE JAMAIS SOUS LA MAIN. — ÊTRE SOUS LA MAIN DE L'AUTORITÉ, SOUS LA MAIN DE LA JUSTICE, se dit d'une personne qui est arrêtée, dont on va instruire ou dont on instruit le procès. On dit aussi d'un immeuble saisi, d'un meuble séquestré, ou d'une somme arrêtée judiciairement : il est, elle est sous la main et autorité de justice. — Fig. Sous main, secrètement, en rachette : faites-lui savoir cela sous main. — Sur la main, s'emploie dans plusieurs expressions figurées et familières : PAS PLUS QUE SUR LA MAIN, AUTANT QUE SUR LA MAIN, se dit pour exprimer qu'une chose n'existe pas, manque tout à fait : il n'a pas plus de cheveux que sur ma main. — AVOIR LE CŒUR SUR LA MAIN, être ouvert, franc, sans dissimulation.

MAINA, contrée de la Grèce, dans le pays de Morée. Les habitants, nommés Mainates, au nombre d'environ 60,000, prétendent descendre des Eleuthéro-Laconiens.

MAINATE s. m. Ornith. Genre de passe-



Mainate religieux (Gracula religiosa).

reaux, de la famille des sturnidées, compo-

nant trois ou quatre espèces qui présentent beaucoup d'analogie avec les merles. Le mainate religieux (gracula religiosa), long de 25 centim., est d'un noir velouté avec des reflets verts, bleus et pourpres. Il habite l'archipel des Indes Orientales. Apprivoisé, il devient très familier et apprend sans peine à siffler, à chanter et à parler. Il est très recherché comme oiseau de volière. Le mainate de Java, un peu plus petit, n'est pas l'objet du même empressement.

* MAIN-D'ŒUVRE s. f. (lat. manus, main; opus, œuvre). Façon, travail de l'ouvrier : la main-d'œuvre de cette rampe, de cette grille a coûté beaucoup; des mains-d'œuvre.

MAINE, état le plus occidental de l'Union américaine, entre 42° 57' et 47° 32' lat. N., et entre 69° 12' et 73° 26' long. O., 85,570 kil. carr.; 648,936 hab. Limites : le Canada, l'Atlantique et le New-Hampshire. Il forme 16 comtés. Cap., Augusta; villes princ. : Auburn, Bangor, Bath, Belfast, Biddeford, Calais, Ellsworth, Gardiner, Lewiston, Portland, etc. La population n'était que de 97,000 hab. en 1790; elle compte relativement très peu de nègres (1,500 en 1881), 30,000 Canadiens, 16,000 Irlandais, 4,000 Anglais. — La côte est découpée de baies profondes et d'excellents ports et protégée par de nombreuses îles. Principaux fleuves : Sainte-Croix, Penobscot, Kennebec, Androscoggin. Territoire uni le long de la mer, ondulé ou légèrement montagneux à l'O. et au N. Les monts Blancs,



Sceau de l'état de Maine.

qui le traversent au S.-O. et N.-E., ont pour point culminant le mont Katahdin, haut d'environ 1,500 m. Marbre, ardoise, granit, pierre à chaux, fer, plomb, étain, cuivre, zinc et manganèse. — Climat extrêmement rigoureux. D'immenses forêts couvrent les parties centrales et septentrionales de l'état et renferment des pins, des sapinettes, des sapins du Canada, des érables, etc. On y trouve l'élan, le caribou, l'ours, le cerf, le loup, le couguar, l'écureuil, la marmotte, le glouton, la belette, la zibeline, la martre; sur les bords des eaux, le raton, le castor, etc.; dans la mer, la morue, le hareng, le maquereau; dans les eaux douces, le saumon, la truite et le brochet. Grande production de froment, de maïs, de seigle, d'avoine, d'orge, de pommes de terre, de foin, de laine, de beurre, de sucre d'érable et de miel. — La législation se compose d'un sénat de 31 membres et d'une chambre des représentants de 151 membres, tous élus annuellement par le peuple, ainsi que le gouverneur. Ce dernier est assisté d'un conseil de sept membres élus par les chambres. Les membres de la cour suprême sont nommés par le gouverneur et par son conseil, pour 7 ans; tous les autres juges sont élus. Recettes, 7 millions de francs; dépenses, 6 millions et demi; dette, 25 millions. Les écoles sont très nombreuses et les illettrés sont très rares. 3,500 bibliothèques (1,100,000 vol.); 90 journaux, dont 8 quotidiens et 65 hebdomadaires.

— Principales dénominations religieuses : baptistes (480 organisations); méthodistes (327), congrégationalistes (231), universalistes (84), chrétiens (44) et catholiques romains (32). — Le pays qui constitue aujourd'hui l'état de Maine, fut visité, en 1602, par Bartholomew Gosnold; en 1603, par Martin Pring; en 1604, par le capitaine français de Monts, et en 1605 par George Weymouth. Il fut colonisé par les Anglais vers 1622, époque où fut fondé Monhegan. Les Français s'établirent à l'E. du Penobscot, région qui faisait alors partie de l'Acadie. Ce pays fut conquis par les Anglais, et les sauvages, alliés des Français, furent exterminés. Pendant la révolution, le territoire de l'état de Maine appartenait à l'état de Massachusetts; la séparation eut lieu le 15 mars 1820.

MAINE (Le), Cenomanensis pagus, ancienne province de France, qui formait, avec le Perche, un grand gouvernement militaire et était bornée par la Normandie, la Bretagne, l'Anjou, l'Orléanais et la Touraine. Cette province était divisée en haut Maine ou Maine méridional, auquel était joint le comté de Laval, et en bas Maine ou Maine septentrional; sa capitale était le Mans; elle a formé presque entièrement les dép. de la Sarthe et de la Mayenne. — Jadis habité par les Cénomans, le Maine fit partie de la III^e Lyonnaise. Les Francs s'en emparèrent peu après leur arrivée dans la Gaule et y établirent des comtes. Au X^e siècle, il forma un comté héréditaire, qui fut compris dans les domaines des comtes d'Anjou et passa ensuite à l'Angleterre par l'avènement de Henri Plantagenet au trône de ce pays (1154); mais Philippe-Auguste le reconquit sur Jean sans Terre (1203), et saint Louis le donna en partage, avec l'Anjou, à son frère Charles; la famille de ce dernier resta en possession du comté du Maine jusqu'en 1481, époque où Louis XI le réunit par héritage à la couronne. Henri II le donna à son troisième fils (depuis Henri III), qui le céda à son frère François d'Alençon, à la mort duquel il rentra dans le domaine royal (1584). Le titre de duc du Maine fut encore porté par le fils de Louis XIV et de M^{me} de Montespan. — Au moment de la Révolution, le Maine formait avec le Perche, l'un des grands gouvernements militaires du royaume.

MAINE (La), rivière de France, qui se forme à 3 kil. au-dessus d'Angers, de la réunion de la Sarthe et de la Mayenne; elle traverse Angers et afflue à la Loire à 6 kil. à l'O. des Ponts-de-Cé, après un cours total de 12 kil.; elle est navigable. C'est à Angers que se rompit, le 16 avril 1850, le pont sur la Maine.

MAINE (Louis-Auguste de Bourbon, duc du), fils de Louis XIV et de M^{me} de Montespan, né à Versailles le 30 mars 1670, mort le 14 mai 1736. Après avoir assisté à la campagne de Flandre (1692), il épousa Anne-Louise de Bourbon, petite-fille du grand Condé. Tendrement aimé de Louis XIV et pris aussi en affection par M^{me} de Maintenon, le duc du Maine, qu'un édit de 1714 avait légitimé ainsi que le comte de Toulouse, parut d'abord appelé à la plus haute fortune; il fut successivement nommé comte-pair d'Eu, grand maître de l'artillerie, colonel des Suisses et déclaré habile à succéder à défaut des princes du sang; il fut même, un instant, chargé de la tutelle du jeune Louis XV. Mais, après la mort de Louis XIV, le régent, Philippe d'Orléans, enleva au duc du Maine toutes ses prérogatives; le parlement cassa même le testament de Louis XIV et réduisit le duc au simple rang de pair de France (1717). Louis de Bourbon, ainsi outragé par le Parlement et poussé par sa femme, essaya bien de se venger en entrant avec cette dernière dans la conspiration de Cellamare (août 1718); mais ils furent arrêtés tous les deux et jetés en prison, l'un à Doullens, l'autre à Dijon, et ils

plus bas emploi dans une cuisine : c'est un marmiteux.

* **MARMONNER** v. a. Voy. **MARONNER**.

MARMONT (Auguste-Frédéric-Louis VIESSEUX), duc de Raguse, maréchal de France, né à Châtillon-sur-Seine, en 1774, mort à Venise en 1852. En 1796, il fut premier aide de camp de Bonaparte, fit avec distinction les deux campagnes d'Italie, assista au siège de Malte et prit part à la campagne d'Égypte. En récompense de sa participation au 18 brumaire, il fut nommé commandant en chef de l'artillerie de réserve. Chargé par Bonaparte de diriger le passage de l'artillerie à travers le grand Saint-Bernard (1800), il sut vaincre tous les obstacles qu'il devait rencontrer dans une opération si pleine de périls. Il fut nommé général de division pour l'habileté qu'il déploya dans la direction de ses batteries à Marengo, puis duc de Raguse pour la magnifique défense de cette ville contre une immense armée de Russes et de Monténégrins (30 sept. 1806), et maréchal pour sa conduite à Wagram pendant l'action et pendant la poursuite de l'ennemi. En 1811, il reçut l'ordre de remplacer Masséna en Portugal, et termina une série de mouvements infructueux par la perte de la bataille de Salamanque, qui ruina la cause française dans la péninsule. Il releva un peu sa réputation par la valeur qu'il déploya en 1813 à Lützen, à Bautzen, à Dresde et à Leipzig. Pendant la campagne de 1814, Marmont soutint vigoureusement les opérations de Napoléon ; à la bataille de Paris (30 mars 1814), il lutta pendant plusieurs heures avec une poignée d'hommes contre une armée quatre fois supérieure en nombre. Un armistice ayant été conclu, Marmont dut battre en retraite sous les ordres de Joseph Bonaparte, lieutenant général de l'Empire ; il évacua la capitale. Il reconnut le gouvernement provisoire, à condition que la vie et la liberté personnelle de Napoléon seraient assurées, et que les troupes françaises pourraient se retirer en Normandie. Cette conduite indigna tellement Napoléon que, pendant les Cent-Jours, il excepta expressément Marmont de l'amnistie. C'était désigner ce maréchal à la bienveillance des Bourbons. Marmont prit sa retraite en 1825. Cinq ans plus tard, Charles X eut besoin de son épée pour combattre les Parisiens révoltés ; il accepta avec empressement, croyant venir à bout facilement de ce que l'on considérait en haut lieu comme une simple émeute. Ses troupes furent battues, et il dut prendre le chemin de l'exil en même temps que les Bourbons ; son nom fut rayé des cadres de l'armée et il n'osa jamais rentrer en France. Il a publié des ouvrages de voyages et l'*Esprit des institutions militaires*. Son autobiographie a été publiée sous ce titre : *Mémoires du duc de Raguse* (1856, 9 vol.)

MARMONTEL (Jean-François), littérateur français, né à Bort (Limousin) en 1723, mort en 1799. Il était professeur de philosophie à Toulouse, lorsque Voltaire l'engagea à se fixer à Paris (1745). En 1753, il fut nommé conservateur des bâtiments royaux et, en 1758, éditeur du *Mercur de France*, pour lequel il rédigea les *Contes moraux*, considérés comme son œuvre capitale. Il fut forcé, au bout de quelques mois, d'abandonner la direction de ce journal, pour avoir lancé quelques épi grammes contre le duc d'Aumont, et il passa même plusieurs jours à la Bastille. En 1783, il remplaça d'Alembert comme secrétaire perpétuel de l'Académie. Il quitta Paris pendant la Révolution, fut l'un des députés modérés au Conseil des Anciens (1797), et se retira en province après le 18 fructidor. Ses meilleures pièces théâtrales sont les tragédies des *Héraclides* (1752) et de *Numitor*; les opéras de *Didon* (1783) et de *Pénélope* (1785); et les

opéras comiques de *Sylvain* (1770) et *Zémire et Azor* (1774). On cite, parmi ses romans, *Bélisaire* (1767) et les *Incas* (1777, 2 vol. in-8°). La collection de ses articles pour l'*Encyclopédie* a été publiée sous le titre d'*Éléments de littérature* (6 vol., 1787). Ses *Mémoires* ont été imprimés après sa mort (1804, 4 vol. in-8°). — Son fils, Louis-Joseph, né à Paris en 1789, mort à New-York en 1830, mena une vie errante et misérable, écrivit plusieurs poèmes, visita le Mexique, puis les États-Unis, et finit ses jours dans un hôpital.

* **MARMOREËN**, **ÉEENNE** adj. (lat. *marmor*, marbre). Qui a la nature ou l'apparence du marbre : calcaires marmoréens.

* **MARMOT** s. m. Ancien nom du singe : laid comme un marmot. — Petite figure grotesque, de pierre, de bois, etc. : il a bien des marmots dans son cabinet. — Se dit, fig. et fam., d'un petit garçon : on en forme aussi le substantif féminin *Marmotte*, qui se dit d'une petite fille : vous êtes un beau marmot ; que nous veut cette marmotte. — Fig. et fam. CROQUER LE MARMOT, attendre longtemps : que voulez-vous que je fasse là à croquer le marmot ?

* **MARMOTTE** s. f. (lat. *mus montis*, rat de montagne). Mamm. Genre de rongeurs, voisin des rats, caractérisé par des incisives inférieures pointues, cinq machelières de chaque côté en haut, quatre en bas comme chez les écureuils ; quatre doigts et un tubercule au lieu de pouce aux pieds de devant ; cinq doigts aux pieds de derrière. Les marmottes sont des animaux lourds, à jambes courtes, à tête large et aplatie. La *marmotte des Alpes*



Marmotte des Alpes (*Arctomys marmota*).

(*arctomys marmota*), se trouve dans toutes les montagnes élevées de l'Europe et de l'Asie, près de la région des neiges éternelles. Elle s'apprivoise facilement, devient très familière, mange tout ce qu'on lui donne et ser-



Marmotte de la Caroline du Sud (*Arctomys n. n. n.*).

vait autrefois de gagne-pain aux petits Savoyards. Elle est à peu près de la grosseur d'un lapin, d'un gris jaunâtre, avec des teintes cendrées vers la tête ; son corps est trapu ;

ses mouvements sont lents et son intelligence est bornée. Les marmottes vivent en famille dans des terriers ; elles passent l'hiver dans un état d'engourdissement complet qui dure six mois. La *marmotte de la Caroline du Sud* (*arctomys monax*, Gmel.) est longue de 37 à 40 centim., noirâtre en dessus, châtain en dessous. Ses mœurs ressemblent à la marmotte d'Europe ; elle se nourrit, comme celle-ci, de plantes, de fruitset de toute matière végétale.

* **MARMOTTER** v. a. Parler confusément et entre ses dents : qu'est-ce que vous marmottez entre vos dents ? (Fam.)

MARMOTTEUR, **EUSE** adj. Celui, celle qui parle entre ses dents.

* **MARMOUSET** s. m. (-mou-zé) (lat. *marmor*, marbre). Petite figure grotesque : c'est un faiseur, un vendeur de marmousets. — Par dér. **MARMOUSETS**, **VISAGE** DE **MARMOUSET**, petit garçon, petit homme mal fait : voilà un plaisant marmouset, un plaisant visage de marmouset. — Se dit aussi d'une espèce de chenet de fonte, en forme de prisme triangulaire, dont une extrémité est ornée d'une figure quelconque. — Nom d'un singe appelé aussi ouistiti.

MARMOUTIER, *Mauri Monasterium*, ville de l'Alsace-Lorraine, à 6 kil. S.-E. de Saverne ; 2,500 hab.

MARMOUTIER, *Martini* ou *Majoris monasterium*, abbaye fondée, en 371, par saint Martin, à 2 kil. de Tours. Les bénédictins qui l'occupaient consacrèrent surtout leur temps à la transcription des manuscrits. Cette abbaye possédait d'immenses richesses qui entraînèrent les moines dans le relâchement et amenèrent plusieurs fois leur réformation.

* **MARNAGE** s. m. Agric. Opération qui consiste à mêler à la terre arable une certaine quantité de marne pour amender le sol. (Voy. **MARNE**.)

MARNAY, ch.-l. de cant., arr. et à 23 kil. S. de Gray (Haute-Saône), sur la rive droite de l'Ognon ; 1,140 hab. Tanneries, teintureries.

MARNE s. f. (lat. *maria*). Espèce de terre. calcaire, mêlée d'argile, dont on se sert pour amender certains terrains : *marne blanche*, *rousse*. — La marne est un argile comprenant une grande proportion de carbonate de chaux, quelquefois de 40 à 50 p. 100. Elle sert à amender les terres argileuses, argilo-siliceuses ou tourbeuses ; elle agit moins énergiquement que la chaux. Celle qui renferme beaucoup d'argile est propre aux terrains légers et sablonneux ; celle qui est plus riche en chaux (marne calcaire ou craie) convient surtout aux terrains froids et tourbeux ; celle qui contient du sable convient particulièrement aux terres fortes. On répand la marne sur les champs, avant l'hiver, afin qu'elle puisse se déliter à la gelée.

MARNE, anc. *Matrona*, grande rivière de France ; elle prend sa source dans la commune de Bélesme, à 4 kil. de Langres ; elle baigne Chaumont, où elle devient flottable, Joinville, Saint-Dizier où elle est navigable, Vitry-le-François, Châlons, Epervan, Château-Thierry, la Ferté-sous-Jouarre, Meaux, Lagny, Alfort et afflué à la Seine, à Charenton (Seine), après un cours de 494 kil. et après avoir reçu comme principaux affluents : le Rognon, l'Ornain, l'Ourcq sur la rive droite, la Blaise, la Colle, la Somme-Soude, le petit et le grand Morin, sur la rive gauche. Un canal, passant par Reims, réunit la Marne à l'Aisne.

MARNE, dép. de la région N.-E. de la France ; doit son nom à la principale rivière qui le traverse ; situé entre les dép. des Ar-